



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 16 JANVIER 2019

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

INFORMATIONS MATCHES REMIS

Suite à l'annulation de toutes les rencontres le Samedi 17 Novembre, La commission reporte les rencontres

- La journée du Critérium U10/U11 Départementale **du 1^{er} Décembre au 19 Janvier 2019**
- La journée du Critérium U12/U13 Départementale **du 17 Novembre au 26 Janvier 2018**
- Le Plateau U8/U9 **du 1^{er} Décembre au 19 Janvier 2019**



CHALLENGES U10 & U11 2^{ème} Tour du 2 FEVRIER 2019

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation du 2^{ème} tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 22 Janvier 2019 et jusqu'au Vendredi 26 Janvier 2019 à 16 Heures**. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animantion) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 30 Mars 2019



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2008

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2009

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U10 ST BRICE FC
ST BRICE FC 3 - ST BRICE FC 1 - PERSAN US 2 - ST LEU FC 1

Centre n° 2-U10 FRANCONVILLE FC
FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 3-U10 VIARMES ASNIÈRES OL
ENTENTE MMB 2 - ERAGNY AS 1 - ST OUEN AS 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 4-U10 MONTMAGNY SPORTS
VEMARS ST WITZ 1 - Qualifié du Centre 9 - MONTMAGNY SPORTS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 5-U10 ARGENTEUIL RFC
EAUBONNE CSM 1 - ST LEU FC 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 6-U10 GROSLAY FC
GROSLAY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - ERMONT AS 1 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 7-U10 ECOUEN FC
ST OUEN AS 2 - BEAUCHAMP AS 1 - CHAMPAGNE SFC 1 - ECOUEN FC 1

Centre n° 8-U10 COSMO TAVERNY
MONTMORENCY FC 2 - SARCELLES AAS 3 - ARNOUVILLE FAS 1 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 9-U10 PARISIS FC
CERGY PONTOISE FC 1 - PARISIS FC 1 - SOISY AM FC 3 - PONTOISIENNE JS 2

Centre n° 10-U10 DEUIL ENGHIEU FC
CORMEILLAIS ACS 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 3

Centre n° 11-U10 ADAMOIS OL
ADAMOIS OL 1 - JOUY FC 2 - ROISSY US 1 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 12-U10 EZANVILLE US
ENTENTE MMB 1 - ST BRICE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - EZANVILLE US 1

Centre n° 13-U10 GARGES FCM
ENTENTE SSG 2 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - GARGES FCM 1 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 14-U10 VILLIERS LE BEL JS
VEXIN AS 1 - VILLIERS JS 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 15-U10 OSNY FC
SOISY AM FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - OSNY FC 1 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 16-U10 BEZONS USO
BELLOY ST MARTIN ASC 1 - BEZONS USO 1 - JOUY FC 1 - ARNOUVILLE FAS 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2007

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2009 et 2008

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U11 MARLY LA VILLE ES

ARGENTEUIL RFC 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - OSNY FC 3 - MARLY LA VILLE ES 1

Centre n° 2-U11 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 2 - CERGY PONTOISE FC 5 - DOMONT FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 3-U11 ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2 - CORMEILLAIS ACS 2 - 2^{ème} Qualifié du centre 4

Centre n° 4-U11 ST LEU FC

ST LEU FC 4 - ST LEU FC 2 - ERAGNY AS 2 - BEZONS USO 1

Centre n° 5-U11 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 1 - GARGES FCM 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 6-U11 ENTENTE MMB

FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - BRUYÈRES BERNES USM 1 - ENTENTE MMB 1

Centre n° 7-U11 ARNOUVILLE FAS

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 6 - ARNOUVILLE FAS 2 - VILLIERS JS 1

Centre n° 8-U11 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 2 - SARCELLES AAS 2 - DEUIL ENGHEN FC 3 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 9-U11 PERSAN US

GROSLAY FC 2 - ST BRICE FC 2 - PERSAN US 1 - ST OUEN AS 3

Centre n° 10-U11 ENTENTE SSG

BEAUCHAMP AS 1 - ENTENTE SSG 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 11-U11 ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 - ST LEU FC 1 - ERMONT AS 2 - MAGNY FC 1

Centre n° 12-U11 PUISEUX LOUVRES FC

GOUSSAINVILLE FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - PERSAN US 2 - ST BRICE FC 1

Centre n° 13-U11 ROISSY US

MENUCOURT AS 1 - ROISSY US 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1

Centre n° 14-U11 GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 2 - ROISSY US 1 - ENTENTE MMB 2 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 15-U11 SOISY AM FC

SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 1 - OSNY FC 1 - ECOUEN FC 2

Centre n° 16-U11 MONTSOULT BAILLET AS

MONTSOULT BAILLET AS 1 - ERAGNY AS 1 - MONTMORENCY FC 2 - MONTIGNY OL 2



FESTIVAL FOOT U13 & COUPE DU COMITÉ U12 **3^{ème} Tour du 02 FÉVRIER 2019**

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Janvier 2019 et jusqu'au Vendredi 26 Janvier 2019 à 16 Heures. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**



FESTIVAL FOOT U13

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Maximum 1 équipe par club

Centre n° 1 ARGENTEUIL FC

ENTENTE SSG 1 - ARNOUVILLE FAS 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 2 PARISIS FC

PERSAN US 1 - ST BRICE FC 1 - PARISIS FC 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 3 ST OUEN L'AUMONE AS

MONTMORENCY FC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 4 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 4 - VILLIERS JS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CORMEILLAIS ACS

ARGENTEUIL RFC 1 - COSMO TAVERNY 1 - CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 6 EAUBONE CSM

EAUBONNE CSM 1 - VAUREAL FCM 1 - SOISY AM FC 1 - SOISY AM FC 2

Centre n° 7 BEZONS USO

MARLY ES 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - BEZONS USO 1 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 8 ST LEU FC

ERAGNY AS 1 - ERAGNY AS 2 - GARGES FCM 1 - ST LEU FC 1



COUPE DU COMITÉ U12

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Centre n° 1 ARGENTEUIL RFC

CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL RFC 1

Centre n° 2 ST BRICE FC

ST BRICE FC 2 - ST BRICE FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 3 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 2 - ECOUEN FC 1 - BEAUCHAMP AS 1

Centre n° 4 ST PRIX ES

SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 2 - PARISIS FC 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - DEUIL ENGHEN FC 1 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 6 GROSLAY FC

ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 1 - OSNY FC 1 - GROSLAY FC 1

Centre n° 7 ADAMOIS OL

ADAMOIS OL 1 - ADAMOIS OL 2 - ROISSY US 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 8 MARLY LA VILLE ES

MARLY ES 1 - MARLY ES 2 - ERMONT AS 1 - SOISY AM FC 2

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 6 AVRIL 2019

(Toute la Journée)

(3 Terrains Foot à 11 obligatoirement sur le même site)

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITÉ U12 le MERCREDI 8 MAI 2019

(2 Terrains foot à 8 sur le même site)

FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 18 MAI 2019

(Après-Midi)

(2 Terrains Foot à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 25 MAI 2019 (Matin & Après-Midi)

(4 Terrains Foot à 11 obligatoirement sur le même site)